



# P3A



## Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association Algérie-UE

### **Fiche de projet de jumelage**

**Intitulé du projet :** "Appui au renforcement des capacités de l'Office National de la Météorologie (ONM)"

**Administration bénéficiaire :** Office National de la Météorologie (ONM)

Ministère des Travaux Publics et des Transports (MTPT)

**Référence du jumelage :** *DZ 17 ENI OT 02 19*

**Référence de l'avis de publication:** *EuropeAid/165297/ID/ACT/DZ*

**Projet financé par l'Union européenne**

***INSTRUMENT DE JUMELAGE***

## Sommaire

Acronymes.....	3
<b>1. Informations de Base.....</b>	<b>4</b>
1.1 Programme.....	4
1.2 Secteur.....	4
1.3 Budget.....	4
<b>2. Objectifs.....</b>	<b>4</b>
2.1 Objectif Général.....	4
2.2 Objectif Spécifique.....	4
2.3 Contribution à la mise en œuvre de l'Accord d'Association.....	4
<b>3. Description du projet.....</b>	<b>5</b>
3.1 Contexte général et justification du jumelage.....	5
3.2 Réformes en cours.....	10
3.3 Activités connexes.....	11
3.4 Liste des dispositions de l'acquis de l'UE/normes applicables.....	12
3.5 Résultats.....	13
3.6 Moyens et apports de l'administration jumelle de l'État Membre (EM).....	14
3.6.1 Profil et tâches du Chef de Projet (CP).....	14
3.6.2 Profil et tâches du Conseiller Résident de Jumelage (CRJ).....	15
3.6.3 Profil et tâches des responsables de volet.....	16
3.6.4 Profil et tâches des principaux Experts Court Terme (ECT).....	16
<b>4. Budget.....</b>	<b>18</b>
<b>5. Modalités de mise en œuvre.....</b>	<b>19</b>
5.1 Autorité contractante du projet.....	19
5.2 Cadre institutionnel.....	19
5.3 Homologues dans l'administration bénéficiaire.....	20
5.3.1 Institution Bénéficiaire.....	20
5.3.2 Personne de contact.....	20
5.3.3 Homologue du Chef de Projet.....	20
5.3.4 Homologue du CRJ.....	20
5.3.5 Autres experts nationaux.....	20
<b>6. Durée du projet.....</b>	<b>21</b>
<b>7. Gestion et rapports.....</b>	<b>21</b>
7.1 Langue.....	21
7.2 Comité de pilotage du projet.....	21
7.3 Rapports.....	21
<b>8. Durabilité du projet.....</b>	<b>22</b>
<b>9. Questions transversales.....</b>	<b>22</b>
<b>10. Conditionnalité et échelonnement.....</b>	<b>23</b>
<b>11. Indicateurs de performance.....</b>	<b>23</b>
<b>12. Infrastructures disponibles.....</b>	<b>24</b>
<b>Annexe 1 : Matrice du cadre logique.....</b>	<b>25</b>
<b>Annexe 2 : Calendrier indicatif de mise en œuvre.....</b>	<b>28</b>
<b>Annexe 3 : Organigramme de l'ONM.....</b>	<b>29</b>

**ACRONYMES**

AA	Accord d'Association
ALADIN	Aire Limitée Adaptation dynamique Développement International
AROME	Applications de la Recherche à l'Opérationnel à Méso-Échelle
BPM	Business Process Management
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CCN	Centre de Climatologie Nationale
CNIM	Centre National des Installations Météorologiques
CNPM	Centre National de Prévisions Météorologiques
CNTM	Centre National de Télécommunications Météorologiques
CRJ	Conseiller Résident de Jumelage
CTTP	(organisme national de) Contrôle Technique des Travaux Publics
DACM	Direction de l'Aviation Civile et de la Météorologie
DRP	Direction de la Recherche et de la Prospective
DSIIS	Direction des Systèmes d'Information, de l'Informatique et des Statistiques
ECT	Expert Court Terme
EPIC	Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial
GPEC	Gestion Prévisionnelles des Emplois et des Compétences
IHFR	Institut Hydrométéorologique de Formation et de Recherches
INSPIRE	Infrastructure for Spatial Information in the European Community
MENA	Middle East North Africa
ONM	Office National de Météorologie
OMM	Organisation Météorologique Mondiale
P3A	Programme d'Appui à l'Accord d'Association
PMP	Project Management Professional
PNT	Prévision Numérique du Temps
PSI	Public Service Information
RH	Ressources Humaines
SAP	Système d'Alerte Précoce
SGBD	Système de Gestion de Base de Données
SMQ	Système de Management de la Qualité
SOP	Procédure Standard d'Opérations (Standard Operating Procedure)
SPGRCN	Système de Prévention et de Gestion des Risques liés aux Catastrophes Naturelles
TdR	Termes de Référence
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion
WIS	WMO Information System (Système d'Information de l'OMM)
WW3	Modèle de surveillance des vagues de mer (WaveWatch III)

## 1. INFORMATIONS DE BASE

### 1.1 PROGRAMME

Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association Algérie-Union européenne : P3A-IV – Décision de financement n° ENI/2017/040-250 – Gestion indirecte avec contrôle ex-ante.

*Pour les demandeurs du Royaume-Uni : il convient de souligner qu'il doit être satisfait aux critères d'éligibilité pendant toute la durée de la convention de subvention. Si le Royaume-Uni se retire de l'Union au cours de la période de subvention sans conclure avec l'Union un accord veillant notamment à ce que les demandeurs du Royaume-Uni continuent à être éligibles vous cesserez de recevoir un financement de l'Union (tout en continuant, si c'est possible, à participer au projet) ou serez contraints de quitter le projet sur la base de l'Article 12.2 des conditions générales de la convention de subvention.*

### 1.2 SECTEUR

Autres-météorologie (OT)

### 1.3 BUDGET

1 150 000 €

## 2. OBJECTIFS

### 2.1 OBJECTIF GENERAL

Améliorer la sécurité des transports, la protection des personnes et des biens contre les risques météorologiques ainsi que les services climatiques au profit du développement du pays

### 2.2 OBJECTIF SPECIFIQUE

Renforcer les capacités institutionnelles, techniques, commerciales et managériales de l'ONM en vue de contribuer à l'amélioration de l'information météorologique et climatique ainsi qu'au développement de son offre de services auprès des parties intéressées

### 2.3 CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION

Dans le cadre du processus de Barcelone et du partenariat Euro-méditerranéen lancé en novembre 1995, l'Algérie et l'Union Européenne ont signé un Accord d'Association (AA) entré en vigueur le 1er septembre 2005. Ceci définit le cadre légal par lequel sont établies les relations entre les parties dans les domaines économique, commercial, politique, social et culturel.

Le présent projet de jumelage s'inscrit plus précisément dans l'article 59 de l'AA portant sur les « Transports » :

« La coopération devra se concrétiser notamment par :

- i. le soutien à la restructuration et la **modernisation des transports** ;*
- ii. l'amélioration de la circulation des voyageurs ;*
- iii. la définition et l'application de **normes d'exploitation** comparables à celles appliquées dans la Communauté.*

Les domaines prioritaires de la coopération seront, entre autres, les suivants :

- i. la **rénovation des équipements techniques selon les normes communautaires applicables aux transports routiers et ferroviaires, au transport intermodal,...**
- ii. l'assistance **technique et la formation**

Il convient également de citer l'Article 56 de l'AA concernant un rapprochement des législations :

« La coopération aura pour objectif le rapprochement de la législation de l'Algérie à la législation de la Communauté dans les domaines couverts par le présent accord. »

Ainsi que l'article 51 relatif à la coopération dans les domaines scientifiques, techniques et technologiques comme étant en lien avec l'objet du présent jumelage.

Le 31 août 2015 l'Algérie a officiellement exprimé le souhait d'évaluer l'accord d'association. Les négociations menées par la suite ont abouti à l'adoption de nouvelles priorités, lors du dixième Conseil d'association qui s'est tenu à Bruxelles le 13 mars 2017. Parmi ces nouvelles priorités de partenariat figurent l'environnement et le développement durable :

« Conscientes de leurs devoirs vis-à-vis des futures générations, l'UE et l'Algérie s'engagent à combiner ce partenariat sur l'énergie avec une **coopération accrue sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique**, visant la pleine mise en œuvre de l'Accord de Paris et des contributions déterminées au niveau national.

Dans le domaine de l'environnement, les parties s'engagent à **promouvoir une gestion durable de leurs ressources, notamment en eau, la bonne gouvernance, l'intégration des bonnes pratiques environnementales dans l'ensemble de leurs activités, le système d'évaluation d'impact et un meilleur accès à l'information.** »

Les activités inscrites dans ce projet de jumelage apporteront leur contribution à la satisfaction de ces objectifs de coopération entre l'UE et l'Algérie.

### 3. DESCRIPTION DU PROJET

#### 3.1 CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION DU JUMELAGE

##### *Contexte national*

Créé par l'ordonnance n° 75-24 du 29 avril 1975 en tant qu'établissement à caractère administratif à vocation scientifique et technique, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, l'Office National de la Météorologie (ONM) constitue le service public météorologique national de l'Algérie. L'ONM a ensuite été transformé en Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) par le décret exécutif n° 98-258.

Le Plan d'Action du Gouvernement sur la période 2015-2019<sup>1</sup> a inscrit en tant que priorités nationales la dynamisation du développement des activités productives dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, du tourisme et de l'énergie ainsi que la préservation et l'extension des infrastructures en particulier dans les transports. L'ensemble de ces domaines constituent

---

<sup>1</sup> Plan d'Action du Gouvernement Pour le Mise en Œuvre du Programme du Président de la République, mai 2014 actualisation septembre 2017

des parties intéressées par la mise à disposition d'informations météorologiques et climatologiques fiables.

Par ailleurs la Communication Nationale sur les Changements Climatiques<sup>2</sup> avait souligné le rôle important que joue l'ONM dans la mise en œuvre du programme d'action du gouvernement à travers la fourniture d'informations et de prévisions météorologiques comme outils d'aide à la décision et d'adaptation aux aléas climatiques. La Contribution Déterminée au niveau National (NDC)<sup>3</sup> de l'Algérie met en exergue une contribution directe de l'ONM dans l'atteinte des Objectifs du Développement Durable à l'horizon 2030 :

*“ Les principales mesures d'adaptation à engager nécessitent un appui international diversifié, incluant le financement, le renforcement des capacités et le transfert technologique. Ces mesures d'adaptation prévues par le Plan National Climat se déclinent comme suit : ..... adaptation du cadre institutionnel et réglementaire aux changements climatiques ; renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour la lutte contre les changements climatiques ; mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte précoce et renforcement des capacités pour la gestion des événements climatiques extrêmes ; ... ”*

### **Stratégie de l'ONM**

Pour satisfaire ces objectifs nationaux, l'ONM s'est fixé les priorités suivantes :

1. Améliorer la qualité des prévisions et développer le système d'alerte et de vigilance ;
2. Garantir et faire évoluer les performances de la prestation de service au profit de la navigation aérienne ;
3. Améliorer la caractérisation des différents climats rencontrés sur le territoire et affiner l'étude de leur variabilité et changement ;
4. Apporter un soutien plus efficace et automatique face aux phénomènes extrêmes, temps violents et catastrophes naturelles ou industrielles ;
5. Développer une offre de services adaptée à la demande du marché ;
6. Renforcer la coopération nationale et internationale.

### **Défis**

Pour atteindre les objectifs stratégiques précédents, et permettre à l'ONM de remplir au mieux ses missions régaliennes, l'Office doit combler certaines lacunes et faiblesses tant au niveau technique que managérial :

- *Besoin d'amélioration des capacités techniques*

L'ONM est l'organe national dont la mission est de protéger les personnes et les biens sur tout le territoire national à travers la fourniture d'information climatique et météorologique fiable. Pour ce faire, elle dispose de centres nationaux de prévision chargé de la prévision du temps, d'un centre de télécommunication pour la réception et la transmission des informations météorologiques, d'un centre national d'informatique et de maintenance qui assure la maintenance du parc informatique et d'observation météorologiques, d'un centre de

---

<sup>2</sup> Communication Nationale Initiale de l'Algérie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, mars 2001

<sup>3</sup> [Algeria First NDC , sept 2015](#)

climatologie national pour le suivi climatique et la gestion de la base de données et de six (06) directions régionales en mesure de fournir des services de prévision, de maintenance et de recouvrement.

Dans un contexte de changements climatiques, une information météorologique fiable et opportune est essentielle dans la mise en place d'un véritable système d'alerte pour la protection des personnes et des biens en cas de phénomènes climatiques extrêmes.

Un des objectifs prioritaires de l'ONM est d'accroître la fiabilité de ses produits de prévision du temps et prévision saisonnière, et diversifier ses services pour répondre aux besoins de nouveaux secteurs (tourisme, santé...). Ne disposant pas d'un modèle climatique opérationnel spécifique à la prévision saisonnière ni des outils nécessaires pour l'évaluation des impacts des changements climatiques sur les différents secteurs socio-économiques et les études de vulnérabilité climatique (l'Algérie étant particulièrement concernée), l'ONM entend développer cet aspect en collaboration avec d'autres institutions dans les secteurs concernés du pays (l'environnement, les ressources en eau etc.). Un accroissement de sa capacité de calcul, pour la mise en place d'un système de prévision immédiate, et la formation dans le domaine de la prévision climatique orientée sur l'évaluation des impacts demeurent par conséquent plus que primordiaux.

Pour mieux satisfaire toutes les parties intéressées, l'ONM doit développer et diversifier les produits météorologiques. Dans ce cadre, le service de production aura besoin d'acquérir le savoir-faire, l'expertise, ainsi que les outils nécessaires pour la réalisation et la maîtrise de toutes les techniques nécessaires dans la chaîne de production. Le Centre National de Prévision Météorologique (CNPM) dispose d'une plateforme de travail équipé du MESSIR-COROBOR, pour la réception des images satellitaires, des observations et des sorties de modèles, ainsi que pour la prévision du temps et l'envoi des messages. En matière de Prévision Numérique du Temps (PNT), le CNPM dispose d'une unité de PNT ; l'office est membre du consortium ALADIN et reçoit de ce fait une formation de la part des États membres. L'ONM dispose d'un supercalculateur IBM pour faire tourner les modèles numériques ALADIN et AROME pour la PNT, ALADIN-Sable pour la prévision du sable, ALADIN-CLIMAT pour la Prévision Saisonnière, WW3 pour la prévision marine. Dans le souci d'accroître ses capacités dans les projections climatiques à long terme, l'ONM envisage d'acquérir un serveur beaucoup plus performant. Un des objectifs poursuivis par la structure est le renforcement de ses capacités en matière de PNT et maintenance de son supercalculateur.

Sur plus de 1000 km de côte de la rive sud de la Méditerranée, l'ONM assure la veille météorologique en mer en dépit des moyens d'observation limités dont il dispose. Pour émettre les bulletins de prévision marine, l'ONM s'appuie essentiellement sur les sorties des modèles numériques de prévision. Or l'ONM cherche à redynamiser son rôle de service compétent en la matière et compte diversifier son champ d'action allant de l'assistance marine à la pêche, jusqu'à la plaisance. Pour atteindre cet objectif, un renforcement des compétences en modélisation et prévision marines est indispensable.

Dans le domaine de la télécommunication météorologique, l'ONM fait partie du réseau de centre climatique régional de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM). L'ONM a en charge le node (plateforme logicielle) pour la transmission des données météorologiques du Maghreb vers le système mondial de télécommunications. C'est pourquoi l'ONM entend

assurer la mise à niveau de son Centre National de Télécommunication Météorologique (CNTM) afin de répondre aux exigences internationales du WIS de l'OMM<sup>4</sup>.

En termes d'instruments d'observation au sol, l'ONM dispose d'un réseau de mesures sol hétérogène et inégalement réparti sur le territoire. Engagé dans un processus d'automatisation de la collecte des données et d'amélioration de la surveillance de l'atmosphère, l'ONM est en train de se doter de stations automatiques et envisage le déploiement de Radars météorologiques et d'observation marine. Ce réseau permettra d'améliorer nettement le système de vigilance lancé le 23 mars 2017 et de réduire les impacts négatifs des phénomènes météorologiques sur les populations et les biens. L'organisation fonctionnelle de la maintenance et tous les aspects qui y sont liés, notamment l'étalonnage des instruments, s'imposent comme l'une des priorités de l'ONM.

Une des particularités de l'ONM est qu'elle participe au programme de veille atmosphérique globale (VAG)<sup>5</sup> mené depuis 1994 en collaboration avec l'OMM. Les équipements de mesure spécifiques liés à ce programme (rayonnement, ozone, CO<sub>2</sub>,...) sont situés dans la région sud à Tamanrasset ville et sur le site de l'Assekrem. La station de Tamanrasset/Assekrem, exploitée et maintenue par l'ONM, constitue avec celle de Cape Point en Afrique du sud l'un des deux seuls points de surveillance de l'atmosphère sur le continent africain. La Direction régionale sud rencontre actuellement diverses difficultés pour assurer la calibration de certains équipements et garantir la qualité des données transmises aux divers centres d'archivage et d'exploitation des données de la VAG (centre des gaz à effet de serre au Japon, centre ozone total et UV au Canada, centre aérosols en Italie, centres rayonnement en Allemagne et Russie).

- *Besoin d'amélioration des performances commerciales*

Depuis 1998, l'ONM a le statut d'EPIC qui lui confère une autonomie dans sa gestion financière ainsi que dans celle de la gestion de ses ressources humaines. Malgré une bonne santé financière apparente, la dépendance excessive vis-à-vis des recettes provenant du secteur institutionnel de l'aéronautique explique l'objectif stratégique de développer les revenus provenant de prestations commerciales, qui représentent aujourd'hui quelques 86% des recettes globales, mettant l'Office dans une situation de dépendance financière excessive vis-à-vis d'une source de revenus unique. Une partie significative des 14% de revenus hors aéronautique sont attribuables aux attestations et rapports d'intempérie que l'Office délivre aux maîtres d'ouvrage du BTP et aux assureurs. L'objectif fixé par la Direction Générale serait de parvenir à une part de 25 à 30% de l'ensemble des revenus de l'Office.

Ceci suppose d'élargir l'offre en prestations pour répondre aux besoins de nouveaux secteurs concernés par les prestations météorologiques et climatologiques (transports, agriculture, BTP, pêche, énergie, tourisme, santé...). L'ONM a élaboré une stratégie marketing et commerciale qu'il apparaît souhaitable d'asseoir sur une étude de marché identifiant et quantifiant les potentialités de ces divers secteurs et permettant d'orienter le développement de nouveaux produits vers des besoins exprimés par des parties intéressées.

D'une manière générale, l'ONM dispose d'un service commercial<sup>6</sup> constituée de 7 agents professionnels dont :

- 5 dédiées au commercial

<sup>4</sup> [WMO Information System](#)

<sup>5</sup> [Assekrem fait partie du réseau de la VAG de l'OMM](#)

<sup>6</sup> À laquelle il convient de rajouter les responsables commerciaux en région

- une recrue récente sortant d'une École Supérieure de Commerce, en charge de développer le marketing
- une responsable venant du métier de la météorologie, qui devrait être renforcé (animation d'une force de vente, fixation d'objectifs commerciaux, etc.)
- *Besoin de renforcement des capacités managériales*

Mise en place d'une comptabilité analytique : l'ONM applique actuellement pour ses produits commercialisables une tarification qui n'est basée ni sur l'estimation d'un coût de revient par produit, ni sur la compensation ou la couverture d'un niveau de charge engagé pour la production des prestations. L'Office ne dispose pas d'une comptabilité analytique permettant d'une part d'évaluer le coût des activités et des prestations, en vue notamment de définir une tarification des prestations basée sur les prix de revient, d'autre part servant d'aide à la décision pour l'optimisation des ressources. Un transfert de compétences s'avère nécessaire pour développer une culture de rentabilité financière des activités au sein d'un organisme amené à affronter la concurrence dans les années qui viennent, comme c'est cas des services météorologiques européens.

Développement de la gestion des compétences : du fait du développement de l'automatisation de l'observation et de la production, l'ONM fait face à une problématique de redéploiement de ses agents. La mise en œuvre d'un plan de départ volontaire et le nombre élevé de départs à la retraite ont permis d'absorber le non-remplacement des postes d'observateurs dû à l'automatisation des systèmes d'observation et de certaines tâches de production (effectif passant de 1132 en 2014 à 1014 fin 2017); cependant, la poursuite de l'installation de stations automatiques, et la mise en place programmée d'un réseau de radars météorologiques génère un besoin croissant en maintenance préventive et curative que la DRH envisage de satisfaire notamment par des reconversions d'agents. La mise en pratique d'une gestion des emplois et des compétences (GPEC) est une nécessité dans un domaine basé sur l'utilisation de technologies de pointe qui évoluent constamment, notamment l'automatisation de la chaîne de production. Un échange d'expérience et un transfert de savoir-faire sur les méthodes et outils de GPEC faciliteront la mise en place d'une mobilité et d'une gestion des carrières basées sur les compétences au sein de l'ONM.

En matière de système de management de la qualité (SMQ), pour satisfaire les exigences de l'OACI concernant les services aux aéroports l'ONM dispose de la certification ISO 9001 dans le domaine de l'assistance aéronautique (version 2008 en 2013, passage à la version 2015 en 2017). L'ONM souhaite renforcer son SMQ pour l'étendre à d'autres activités, dans la perspective de mise en place d'un management par objectifs selon une approche basée sur les processus (BPM). Enfin, mener à bien l'accréditation ISO 17025 que l'ONM a initié pour son laboratoire d'étalonnage, en bénéficiant de l'expérience d'autres laboratoires européens déjà accrédités en particulier pour faire l'inter-comparaison imposée par la norme, lui permettait de proposer ses services d'étalonnage à d'autres institutions.

- *Besoin de renforcement institutionnel*

Les textes réglementaires régissant l'activité de l'ONM présentent certaines lacunes qu'il conviendrait de combler. Ainsi l'ONM est censé être l'unique institution habilitée à délivrer des attestations d'intempéries permettant de justifier des retards dans l'avancement de chantiers BTP par exemple. Or il s'avère que d'autres institutions telle que l'agence ANRH utilisent l'information météorologique dont elles disposent pour produire de tels documents, engageant

la responsabilité de l'ONM sans que cet office puisse contrôler la fiabilité des informations fournies.

L'ONM est mise à contribution dans la prévention et la gestion des catastrophes naturelles par des produits ciblés adaptés, tels que le SAP et les cartes de vigilance associées à différents risques (canicule, inondations...). Ce domaine transversal fait intervenir d'autres acteurs (protection civile, ...) dont les rôles respectifs doivent être clairement définis et délimités conformément aux prérogatives propres à chaque organisme, selon un protocole assurant une bonne coordination d'ensemble du dispositif (SOP). Un diagnostic et une mise à niveau des textes réglementaires, conventions interministérielles et protocoles en place permettrait de renforcer le dispositif actuel de gestion des catastrophes naturelles.

### 3.2. REFORMES EN COURS

#### Projet de modernisation de l'ONM

Une des justifications majeures de ce jumelage est qu'il se situe dans le prolongement de deux actions précédentes financées par l'UE dans le cadre du Programme TRANSPORT II :

1/ Projet d'appui à la modernisation de l'ONM en Algérie, terminé en février 2017. Ce projet d'appui a donné à l'ONM une vision stratégique à l'horizon 2030 et s'est concrétisé par un Plan de Modernisation de l'ONM structuré en 28 projets

2/ Extension de 7 mois, mai-novembre 2017, visant à assurer un appui à la Direction Générale de l'ONM dans l'organisation et la conduite de la mise en œuvre du Plan de Modernisation de l'ONM

- Une première phase visait à faire un constat de l'avancement des diverses actions et à restructurer le programme de modernisation sous forme de 5 projets prioritaires, de 10 actions à mener au sein d'entités, de 3 projets reportés et d'un projet non retenu
- Une deuxième phase a consisté à accompagner certains des projets prioritaires et à mettre en place un pilotage global. Des formations à la conduite de projet ont été dispensées. Des résultats concrets en ont résulté, comme la mise en place de l'unité d'étalonnage ou celle d'un SAP sur les dangers météorologiques et leur évolution, lancé officiellement en mars 2017, permettant de disposer d'une carte de vigilance actualisée 2 fois par jour et publiée sur le site de l'ONM.

La modernisation est mise en œuvre dans le cadre d'un management par projet conduit par un groupe de travail autour de la Direction Générale. A ce jour plus de 50% de l'ensemble des 28 projets identifiés dans le Plan de Modernisation ont été lancés.

L'ONM considère qu'un jumelage avec un ou plusieurs services météorologiques européens reconnus pour leur efficacité et leur renommée est très certainement la meilleure façon d'opérer pour atteindre l'objectif d'une réelle modernisation, permettant d'acquérir par des transferts de compétences appropriés une meilleure maîtrise de son fonctionnement opérationnel que ce soit pour les missions classiques (prévision, climatologie, gestion de réseaux de mesures etc.) que celles novatrices en matière d'automatisation et d'expertise de sa production, cela dans tous les secteurs de l'économie et des transports, et pour tous les services rendus tant institutionnels que commerciaux.

### 3.3 ACTIVITES CONNEXES

Ce jumelage relève du domaine "Transport", l'ONM étant placé sous la tutelle du Ministère des Travaux Publics et des Transports (MTPT).

Dans le cadre de l'Accord d'Association (AA) le secteur des transports a récemment bénéficié de programmes européens en appui aux réformes de ce secteur en Algérie. Il s'agit des programmes TRANSPORT I clôturé en 2011, du programme TRANSPORT II clôturé fin 2017 et du projet régional EUROMED transport.

- TRANSPORT I : programme de 25 millions d'euros, lancé en 2008 pour une durée de 60 mois. Le Plan National de Transport qui en a résulté constitue un outil de planification et de prospective pour la mise en œuvre et l'actualisation de la stratégie sectorielle.
- TRANSPORT II : programme d'un montant de 16,5 millions d'euros et d'une durée de 60 mois, prolongeant les activités de TRANSPORT I. Il a conduit à un renforcement de la stratégie dans les transports, l'intégration des acquis communautaires en matière de sécurité et de régulation, ainsi qu'un renforcement de l'institution de la météorologie au service de l'aviation civile et du secteur maritime. Le résultat atteint à l'issue des activités développées dans le cadre de cette dernière composante est un Plan de Modernisation de l'ONM, mis partiellement en œuvre à l'issue d'un premier projet d'appui suivi d'une extension de 7 mois.
- EUROMED Transport : ce projet d'un montant de 9.7 millions d'euros clôturé en 2010, visait à faciliter la coopération entre 12 pays partenaires méditerranéens dans le but de promouvoir l'intégration économique régionale, stimuler le développement économique et social et promouvoir l'efficacité des systèmes de transports méditerranéens.

Dans le cadre du programme P3A III, trois projets de jumelages au profit du MTPT ont été réalisés :

- un jumelage intitulé CTTTP 1 ayant pour thème « Accompagner l'Organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics (CTTP) dans la mise en place de systèmes d'aide à la décision pour la gestion du réseau routier et des ouvrages d'art »
- un jumelage intitulé CTTTP 2 ayant pour objet d'«accompagner l'Organisme National de Contrôle technique des travaux publics dans l'amélioration des techniques et d'aménagement et d'homologation liée à la sécurité routière et aéroportuaire »
- un jumelage intitulé «Appui à la Direction de l'Aviation Civile et de la Météorologie (DACM) du Ministère des transports pour le renforcement de son rôle dans le domaine de la sécurité aérienne »

Enfin trois actions ponctuelles (AP) relatives aux risques de catastrophes majeures ont été réalisées à la fin 2016 au profit d'institutions autres que l'ONM au sein du MTPT :

- une «Étude préalable et recommandations opérationnelles pour la mise en place d'un Système de prévention et de gestion des risques liés aux Catastrophes Naturelles (SPGRCN) au niveau de la Direction de la Recherche et de la prospective (DRP) du MTPT»
- un «Appui au Ministère des Travaux Publics et des Transports pour le développement d'un système d'information intégré en renforcement du système de prévention et de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles », menée au profit de la Direction des Systèmes d'Information, de l'Informatique et des Statistiques (DSIIS) du MTPT
- une «Étude pour aider la Direction des infrastructures maritimes du Ministère des travaux publics et des transports à cerner la vulnérabilité des infrastructures portuaires et maritimes»

### 3.4 LISTE DES DISPOSITIONS DE L'ACQUIS DE L'UE/NORMES APPLICABLES

D'une manière générale, il n'existe pas de Directives de l'UE traitant spécifiquement des services météorologiques. Par contre, ces services étant des fournisseurs d'informations météorologiques et climatiques intéressant de nombreux secteurs, il existe divers domaines faisant l'objet de Directives au niveau de l'Acquis de l'UE susceptibles de concerner les services météorologiques. Trois domaines sont potentiellement à considérer au niveau du volet institutionnel de ce projet de jumelage :

1. La sécurité du transport aérien ;
2. La gestion de risques majeurs, recoupant en partie la lutte contre les effets du changement climatique ;
3. L'accès et l'échange des données publiques.

Concernant le premier point, le secteur de la navigation aérienne est à l'origine de la majeure partie des revenus de l'ONM et revêt donc une importance stratégique pour l'ONM. La mise en place du Ciel Unique Européen CUE s'est traduite par l'établissement de blocs d'espace aérien fonctionnel (FAB), dont le bloc BLUEMED établi le 12 octobre 2012 et couvrant la bordure nord de l'Afrique. Certains pays de la zone MENA<sup>7</sup>, partenaire de BLUEMED, sont directement concernés par les obligations qui en découlent au niveau de la navigation aérienne et des fournisseurs de service associés, notamment les services météorologiques (cf. Directives européennes n° EC 550/2004, EC 1070/2009, EC 391/2013 régissant la mise en place du CUE). L'Algérie n'est pas partenaire de BLUEMED, de sorte qu'un rapprochement avec l'Acquis de l'UE sur cette thématique n'apparaît pas prioritaire à ce jour. Une prise en compte des dispositions des directives européennes est cependant susceptible de contribuer à un alignement des prestations de l'ONM sur les normes et meilleures pratiques internationales en la matière (mise en place d'un système de management de la sécurité par exemple).

Le secteur de la gestion des risques imputables aux phénomènes météorologiques extrêmes est un deuxième secteur d'importance stratégique non seulement pour l'ONM mais pour l'Etat algérien, compte tenu des enjeux humains et économiques importants qui y sont liés. Il est essentiel pour l'Algérie de s'aligner sur les standards internationaux dans ce domaine, traité au niveau de l'Acquis communautaire par des directives telles que par exemple la Directive 2007/60/CE relative à la gestion des inondations et imposant notamment la mise en place de plans de gestion de crise au sein des États membres. Les services météorologiques sont des contributeurs essentiels à la prévention et la gestion des risques majeurs dus aux phénomènes météorologiques extrêmes par la mise à disposition de vigilances et la génération d'alertes. Cette thématique, qui a fait l'objet d'actions ponctuelles (AP) réalisées à la fin 2016 au profit du MTPT, est susceptible de faire l'objet d'un rapprochement du cadre réglementaire avec l'acquis de l'UE dans le cadre de ce jumelage, si le bien fondé en est confirmé à l'issue d'un

---

<sup>7</sup> L'Albanie, la Tunisie et l'Égypte sont partenaires associés de BLUEMED, la Jordanie et le Liban sont associés en qualité d'observateurs

diagnostic préalable (analyse du système SAP développé par l'ONM et du dispositif de gestion de crise en place au regard des standards internationaux).

Le secteur public détient d'importantes quantités de données primordiales pour l'économie : données géographiques, météorologiques, éducatives, économiques et sociales, etc. La réutilisation de ces informations stimule la croissance économique et constitue un atout pour le développement. La législation européenne en matière de politique des données publiques (Directive INSPIRE 2007/2/CE, Directive PSI 2003/98/EC et sa révision 2013/37/EU) vise à développer l'accès aux données publiques, leur réutilisation et leur interopérabilité, sans chercher à harmoniser les régimes d'accès relevant de la compétence nationale des États membres. Certains services météorologiques ont pris en compte ces directives dans l'établissement d'une politique de données explicitant la typologie des données qu'ils fournissent ainsi que les conditions d'accès à ces données. Le bien-fondé d'une transposition éventuelle de ce type de bonne pratique sera à évaluer et réaliser dans le cadre du jumelage.

### 3.5 RESULTATS

Le projet comprend trois (03) résultats obligatoires :

#### **Résultat 1 (Volet 1) : Les capacités techniques de l'ONM sont renforcées en vue de parvenir au niveau de l'état de l'art sur toute la chaîne de valeur en matière de services météorologiques et climatiques**

L'objectif est de renforcer les capacités techniques de l'ONM en matière de production, gestion de l'information météorologique et climatique et maintenance des équipements. Il s'agit par ailleurs d'accompagner l'ONM dans le développement de nouveaux produits et services, en assurant la cohérence entre les activités techniques et commerciales.

Le renforcement des capacités techniques cible toutes les cinq directions techniques intervenant dans la chaîne de valeur des produits météorologiques à savoir la prévision, les télécommunications, la climatologie, la maintenance et la prévision numérique du temps, ce qui explique le nombre important mais essentiel des activités prévues dans ce volet.

*Situation cible visée par l'ONM (résultats intermédiaires à atteindre, entre autres)*

- Plan d'action pour étendre l'automatisation de la chaîne de production météorologique, en place ;
- Recommandations pour l'amélioration et l'extension des produits de vigilance du SAP général émises ;
- De nouveaux produits spécialisés sont développés et mis à la disposition des secteurs identifiés (vigilance, prévisions) ;
- Les prévisionnistes et climatologues de l'ONM sont formés aux nouvelles techniques
- Le personnel de l'ONM est formé aux techniques en maintenance de la chaîne informatique de prévision et dans celle des stations automatiques et les radars
- Un manuel de procédures en PNT, assimilation de données et automatisation de la production est rédigé ;
- Recommandations émises pour la conception d'un SGBD
- Recommandations sur le Système d'Information et de Télécommunications (SIT) émises

- Des spécialistes de l'ONM sont formés aux nouvelles techniques d'information, de télécommunication et de transmission des observations météorologiques ;
- Un appui à l'ONM est apporté pour l'élaboration d'une stratégie de communication et diffusion de l'information météorologique et climatique

### **Résultat 2 (Volet 2) : Les performances commerciales et managériales et de l'ONM sont améliorées**

L'objectif est d'appuyer l'ONM dans l'augmentation de ses recettes hors-aéronautique et dans le renforcement de ses capacités de pilotage et de gestion.

*Situation cible visée par l'ONM (résultats intermédiaires à atteindre, entre autres)*

- Un savoir-faire opérationnel en techniques marketing et commerciales est transféré à l'ONM
- La stratégie et le plan d'actions marketing et commercial sont actualisés ;
- Un plan d'action pour le développement d'un système opérationnel de comptabilité analytique est élaboré ; la formation est assurée.
- Des recommandations pour la mise en place d'une GPEC au sein de l'ONM sont formulées
- Recommandations émises pour la mise en place d'un management par objectifs
- Un appui est apporté à l'ONM pour l'accréditation de son laboratoire d'étalonnage

### **Résultat 3 (Volet 3) : Les capacités institutionnelles de l'ONM et la coordination avec les autres parties prenantes sont renforcées**

L'objectif est d'identifier les besoins d'évolution du cadre réglementaire concernant les attributions de l'ONM, son organisation, ses prérogatives en matière de fourniture de données météorologiques et climatologiques, son rôle dans la gestion des alertes météorologiques et tout autre aspect relatif à ses missions, et de proposer de nouveaux textes ou protocoles alignés sur les normes standards internationales (OMM, Acquis de l'UE...).

*Situation cible visée par l'ONM (résultats intermédiaires à atteindre, entre autres)*

- Une analyse d'écart du cadre réglementaire existant au regard des standards européens et internationaux est réalisée et des pistes d'amélioration sont formulées ;
- Un état de l'art sur les SAP et un SWOT du SAP existant sont réalisés ;
- Un appui au renforcement du rôle de l'ONM dans la mise en place d'un SOP pour la gestion des alertes précoces est réalisé.

## **3.6 MOYENS ET APPORTS DE L'ADMINISTRATION JUELLE DE L'ÉTAT MEMBRE (EM)**

### **3.6.1 Profil et tâches du Chef de Projet (CP)**

Le/la Chef de projet de l'État membre devra être un(e) fonctionnaire responsable de haut rang au sein de l'administration jumelle, ou agent assimilé d'un organisme pleinement mandaté capable de mener un dialogue au niveau politique pour la réalisation des objectifs du Jumelage et capable d'apporter les solutions requises aux problèmes rencontrés.

Il/elle collaborera avec son homologue algérien pour garantir la direction et la coordination de l'ensemble du projet. Il aura la capacité et la responsabilité de mobiliser les experts court terme pour soutenir la mise en œuvre des activités prévues.

Il/elle aura un diplôme universitaire ou expérience professionnelle équivalente de huit ans dans le domaine de la météorologie et au minimum, le candidat devra avoir 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine du projet. Son niveau de responsabilité lui permettra d'apporter les solutions requises aux éventuelles difficultés rencontrées au cours de l'exécution du projet.

#### **Tâches et responsabilités du CP :**

- Responsable de la bonne réalisation des tâches assignées à l'État membre dans le plan de travail contractuel ;
- Garantit la mobilisation d'experts au profil adéquat répondant aux besoins du projet ;
- S'implique dans la facilitation et l'organisation des visites d'étude ;
- Supervise la mise en œuvre du projet, ainsi que l'élaboration des rapports trimestriels et du rapport final, en collaboration avec le CRJ et son homologue au sein de l'institution bénéficiaire ;
- Co-préside les comités de pilotage trimestriels du projet de jumelage avec son homologue au sein de l'institution bénéficiaire.

Le/la CP doit consacrer au moins trois jours par mois au projet, avec une visite sur le terrain tous les trois mois pour participer aux comités de pilotage du projet.

Il/elle est un acteur essentiel pour l'établissement de liens durables entre le bénéficiaire et des institutions équivalentes au sein de l'UE.

#### **3.6.2 Profil et tâches du Conseiller Résident de Jumelage (CRJ)**

Le/la CRJ, expert fonctionnaire ou expert d'un organisme mandaté de l'État membre, est appelé(e) à travailler sur toute la durée du jumelage, à temps plein en Algérie. Il/elle est chargé(e) d'assurer la mise en œuvre du projet de jumelage.

#### **Formation, qualifications et expérience du CRJ :**

- ingénieur météorologue ou diplôme universitaire équivalent ou avoir une expérience professionnelle équivalente de 8 ans dans un des domaines du projet ;
- expérience professionnelle spécifique d'au moins 3 ans au sein d'un service météorologique ou d'une institution mandatée dans un état membre de l'UE ;
- aptitudes avérées en communication et relations interpersonnelles ;
- une expérience en gestion de projet ;
- maîtrise du français parlé et écrit serait un atout ;
- la connaissance de la région serait un atout.

#### **Tâches et responsabilités du CRJ :**

Il/elle est en charge de la mise en œuvre, au jour le jour, du projet de jumelage. En particulier, en liaison avec le CP de l'État membre et en étroite collaboration avec son homologue au sein de l'institution bénéficiaire, il/elle assure :

- la planification des activités et la bonne exécution du plan de travail conformément au calendrier établi ;
- la coordination et la mobilisation des ECT, en liaison avec les responsables de volet et les homologues au sein du bénéficiaire ;
- la supervision et le contrôle qualité des documents produits dans le cadre du projet ;
- le suivi de l'exécution du budget et la réaffectation des ressources autant que de besoin ;
- le suivi des indicateurs de performance définis pour le projet ;
- l'élaboration des rapports trimestriels et du rapport final, en collaboration avec son homologue ;

- la fourniture des informations nécessaires à l'élaboration des lettres d'accompagnement et éventuels avenants au contrat à émettre durant le projet ;
- la préparation et l'organisation des comités de pilotage du projet ;
- la préparation et l'organisation des stages et visites d'étude dans les pays de l'UE ;
- la préparation des supports de visibilité conformément aux règles de l'UE ;
- l'organisation des conférences de lancement et de clôture du projet ;
- l'interface avec l'ensemble des instances impliquées ainsi qu'avec le pouvoir adjudicateur ;
- la fourniture aux responsables de l'institution bénéficiaire de conseils techniques ou administratifs en rapport avec le projet de jumelage.

Il / elle est basé (e) à Alger pendant toute la durée du projet (24 mois).

### 3.6.3 Profil et tâches des responsables de volet

Pour chaque volet l'EM désignera un Responsable de volet, en charge de coordonner les missions d'experts ECT mobilisés et d'assurer la bonne réalisation des activités du volet le concernant, en étroite collaboration avec le CRJ. Les Responsables de volets interviennent sous forme de missions de 5 jours tout au long de la phase de mise en œuvre, contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de travail contractuel. Ils prennent part aux cérémonies de lancement et de clôture du projet, contribuent au reporting et participent autant que de besoin aux comités de pilotage trimestriels du projet.

#### **Formation, qualifications et expérience d'un Responsable de volet :**

- diplôme universitaire ou équivalent
- expérience professionnelle spécifique d'au moins 3 ans au sein d'un service météorologique ou d'une institution mandatée dans un état membre de l'UE
- l'expérience antérieure d'un projet à l'international serait un atout

#### **Domaine d'expertise et expérience spécifique des Responsables de volet par résultat :**

Résultat 1 : météorologue / climatologue ayant occupé un poste de responsabilité à la tête d'un département technique au sein d'un service météorologique

Résultat 2 : responsable commercial, financier ou administratif au sein d'un service météorologique

Résultat 3 : météorologue ayant l'expérience du fonctionnement d'une plateforme multisectorielle de prévention et gestion de catastrophes naturelles

### 3.6.4 Profil et tâches des principaux Experts Court Terme (ECT)

L'EM partenaire mobilisera l'équipe d'ECT nécessaire à la mise en œuvre du projet de jumelage. Leur rôle est de contribuer à la réalisation des activités du plan de travail et la production des livrables associés. La durée moyenne de leur(s) mission(s) en Algérie sera de 5 jours. Ils effectueront leur(s) mission(s) dans un esprit d'échange d'expérience, de co-production et de transfert de savoir-faire aux homologues algériens avec lesquels ils travailleront.

#### **Formation, qualifications et expérience d'un ECT :**

- diplôme universitaire ou équivalent

- 3 ans d'expérience professionnelle au minimum dans le domaine d'expertise considéré, voir tableau ci-après
- aptitudes de formateur, excellentes capacités de communication et relations interpersonnelles
- la maîtrise de la langue française parlée et écrite est un atout, de même qu'une expérience antérieure dans un contexte multiculturel.

**Profils spécifiques des ECT par résultat :**

Résultat	Profil des ECT
Résultat 1 : Les capacités techniques de l'ONM sont renforcées en vue de parvenir au niveau de l'état de l'art sur toute la chaîne de valeur en matière de services météorologiques et climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expert(s) météorologue (s) / Prévisionniste (s)</li> <li>- Expert en PNT avec connaissances avancée en modèles AROME et ALADIN</li> <li>- Expert(s) en prévision météorologique couvrant divers secteurs de l'économie nationale identifiés avec le bénéficiaire</li> <li>- Expert en maintenance de supercalculateur</li> <li>- Expert en programmation informatique appliquée au domaine météorologique</li> <li>- Expert en NTIC météo</li> <li>- Spécialiste en instruments et équipements météo</li> <li>- Expert en maintenance des radars pour la météorologie</li> <li>- Expert en maintenance de stations automatiques</li> <li>- Expert(s) en étalonnage d'équipements de surveillance du temps / de l'atmosphère</li> <li>- Expert en climatologie / Base de données</li> <li>- Expert en climatologie / Changements climatiques spécialiste en études de vulnérabilité</li> <li>- Expert en climatologie / Prévision saisonnière sectorielle</li> <li>- Expert en communication spécialiste du domaine de la météorologie et climatologie</li> <li>- Experts en qualité (normes ISO 9001 V2015, ISO 17025, ISO 17043)</li> </ul>
Résultat 2 : Les performances commerciales et managériales et de l'ONM sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expert du domaine marketing / commercial</li> <li>- Expert en comptabilité analytique ayant la capacité de développer une maquette (avec des outils de type Excel / Access)</li> <li>- Expert en gestion des RH</li> </ul>
Résultat 3 : Les capacités institutionnelles de l'ONM et la coordination avec les autres parties prenantes sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expert juriste dans le domaine de la météorologie et de la climatologie</li> <li>- Expert spécialisé en coopération institutionnelle dans le domaine de la météorologie et de la climatologie</li> <li>- Expert en SAP / gestion de catastrophes naturelles</li> </ul>

*(Liste d'experts court terme non limitative)*

**4. BUDGET**

Le budget maximum alloué à ce projet de jumelage s'élève à 1 150 000 euros.

## 5. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

### 5.1 AUTORITE CONTRACTANTE DU PROJET

L'Unité de gestion du programme (UGP) assure la gestion administrative de l'ensemble des activités du P3A, y compris les projets de jumelage, dans le respect des procédures communautaires et en lien étroit avec la Délégation de l'UE en Algérie. Elle assure, à ce titre, la gestion des fonds mis à la disposition du programme.

L'Unité de Gestion du Programme P3A est sise à :  
Palais des expositions Pins Maritimes - Mohammadia – Alger  
Tél. +213 23 79 50 01/02  
Site internet : [www.p3a-algerie.org](http://www.p3a-algerie.org)

Personne de contact :  
M. Abdelrahmane SAADI  
Directeur national du programme P3A  
Point de contact Jumelages, TAIEX et Sigma en Algérie

 Toute demande de clarification relative aux présents termes de référence devra être adressée exclusivement à l'UGP-P3A et uniquement par courrier électronique à l'adresse indiquée dans l'avis de publication.

### 5.2 CADRE INSTITUTIONNEL

#### Institution bénéficiaire

Le bénéficiaire de ce jumelage, l'Office National de la Météorologie (ONM), est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous tutelle du Ministère des Travaux Publics et des Transports (MTPT). Désignée par décret du N 9-258 du 25 Août 1998 comme unique entité en charge de la mise en œuvre de la politique nationale et internationale en matière de météorologie, son organe de fonctionnement comprend :

- une partie technique composée du Centre National de Prévision Météorologique (CNPM), du Centre National de Télécommunications Météorologique (CNTM), du Centre de Climatologie National (CCN) et du Centre National de l'Informatique et de Maintenance (CNIM) ;
- une partie financière et administrative composée d'une Direction des Ressources Humaines et d'une Direction des Finances et de la Comptabilité (DFC) ;
- de six (06) directions régionales couvrant l'ensemble du territoire : Alger, Oran, Constantine, Bechar, Ouargla et Tamanrasset. La Direction Régionale Ouest (Oran) joue un rôle de back up des systèmes de prévision numérique du temps d'Alger.

Les principales structures de l'ONM sont résumées dans l'organigramme en Annexe 2.

Les missions de l'ONM sont déclinées comme suit :

- (i) L'acquisition, le traitement, l'exploitation et la diffusion des données météorologiques nationales et internationales
- (ii) L'installation, la gestion et la maintenance des différents réseaux nationaux d'observation météorologique et climatologique ainsi que le réseau des télécommunications météorologiques propre à l'Office

- (iii) La prévision de l'évolution du temps sur le territoire national ainsi que le lancement des avis d'alerte auprès du public et des utilisateurs
- (iv) La conservation des archives météorologiques et climatologiques et leur exploitation
- (v) La réalisation d'études climatologiques et d'assistance météorologiques
- (vi) La surveillance des changements climatiques
- (vii) La fourniture des prestations de services techniques, d'étalonnage des instruments et équipements météorologiques.

Le personnel technique dispose d'une formation de niveau techniciens supérieurs et Ingénieurs d'Etat en Prévisions et Maintenance des équipements Météorologiques, formés pour la plupart à l'Institut de Formation et de Recherches (IHFR) basée à Oran.

### **5.3 HOMOLOGUES DANS L'ADMINISTRATION BENEFICIAIRE**

#### **5.3.1 Institution Bénéficiaire**

L'institution bénéficiaire est l'Office National de la Météorologie (ONM) sise 1, Av. Mohamed Khemisti, Dar El Beida, Alger

Des responsables et agents travaillant au sein des 6 Directions régionales de l'ONM seront associés aux activités du projet jumelage.

Autres institutions impliquées dans les activités du projet de jumelage : l'Institut Hydrométéorologique de Formation et de Recherche (IHFR).

#### **5.3.2 Personne de contact**

Nom : Sahabi **Abed Salah, Directeur du Centre de Climatologie Nationale**

Adresse : 1, Av. Mohamed Khemisti, Dar El Beida, Alger

#### **5.3.3 Homologue du Chef de Projet**

Nom : M. **SAHABI Abed Salah, Directeur du Centre de Climatologie Nationale**

L'homologue du Chef de Projet pour la partie algérienne travaille en étroite coopération avec le Chef de Projet de l'état membre, le CRJ ainsi que l'homologue du CRJ. Il suit de manière régulière l'avancement des activités de jumelage et apporte l'appui nécessaire à leur bon déroulement, notamment pour la mobilisation des ressources internes impliquées dans le projet. Il co-préside avec son homologue les comités de pilotage trimestriels du projet.

#### **5.3.4 Homologue du CRJ**

Nom : M. **MOKHTARI Mohammed, Responsable de la PNT de l'ONM**

L'homologue du CRJ coordonne au jour le jour avec le CRJ les actions relevant de la partie algérienne du jumelage et assure le lien entre les équipes impliquées dans le projet au sein de l'institution bénéficiaire et les experts de l'État Membre. Il valide les termes de références des missions d'experts mobilisés sur le projet, dans le respect du plan de travail contractuel, s'assure de la disponibilité des contreparties algériennes lors de la programmation des missions et fait le suivi de l'avancement des tâches incombant au bénéficiaire dans la mise en œuvre du plan de travail.

#### **5.3.5 Autres experts nationaux**

De plus une personne responsable nationale est désignée pour jouer un rôle d'interface avec chaque expert Responsables de volet et apporter l'appui nécessaire à l'atteinte du résultat concerné.

Résultat 1 : *Les capacités techniques de l'ONM sont renforcées en vue de parvenir au niveau de l'état de l'art sur toute la chaîne de valeur en matière de services météorologiques et climatiques*

Nom et fonction : **M. AMBAR Abdenour** Ingénieur d'état-chercheur à la PNT de l'ONM et doctorant à l'université de Bab Ezzouar- Alger

Résultat 2 : *Les performances commerciales et managériales et de l'ONM sont améliorées*

Nom et fonction : **M. BOUAMARA Amine**, Chef de projet SMQ

Résultat 3 : *Les capacités institutionnelles de l'ONM et la coordination avec les autres parties prenantes sont renforcées*

Nom et fonction : **M. CHELMOUNI Said**, Chef d'équipe au CNPM

## 6. DUREE DU PROJET

Durée du projet (phase de mise en œuvre) : **24 mois**

## 7. GESTION ET RAPPORTS

### 7.1 LANGUE

La langue officielle du projet est celle utilisée comme langue contractuelle dans le cadre de l'instrument (anglais/français). Toutes les communications officielles concernant le projet, notamment les rapports intermédiaires et le rapport final, sont rédigées dans la langue du contrat.

### 7.2 COMITE DE PILOTAGE DU PROJET

Un comité de pilotage du projet (CPP) supervise la mise en œuvre du projet. Ses principales tâches consistent à vérifier l'avancement du projet et les réalisations par rapport à la chaîne de résultats/produits obligatoires (des résultats/produits obligatoires par volet aux retombées), garantir une coordination efficace entre les acteurs, finaliser les rapports intermédiaires et discuter du plan de travail actualisé. Le manuel de jumelage contient d'autres informations sur la création et le fonctionnement du CPP.

### 7.3 RAPPORTS

Tous les rapports sont constitués d'une partie descriptive et d'une partie financière. Ils comprennent au minimum les informations détaillées aux points 5.5.2 (rapports intermédiaires) et 5.5.3 (rapport final) du manuel de jumelage. Les rapports doivent aller au-delà des activités et des contributions. Deux types de rapports sont prévus dans le cadre du jumelage : les rapports intermédiaires trimestriels et le rapport final. Un rapport intermédiaire trimestriel est présenté pour discussion à chaque réunion du CPP. La partie descriptive dresse principalement le bilan des progrès accomplis et des réalisations par rapport aux résultats obligatoires, formule des recommandations précises et propose des mesures correctives à envisager pour assurer la progression de la mise en œuvre du projet.

## 8. DURABILITE DU PROJET

La volonté de l'ONM est clairement affichée, à travers ses efforts pour se doter de moyens et outils lui permettant de renforcer ses capacités et de se professionnaliser et par la constitution en amont d'une équipe de jumelage clairement identifiée et associée aux étapes de rédaction de la fiche.

La formation de formateurs dispensée dans le cadre du projet, avec notamment l'intégration d'enseignants de l'IHFR dans certaines activités de transfert d'expertise, est un gage de durabilité des résultats issus de ce jumelage. Le renforcement des capacités professionnelles et les meilleures pratiques de l'UE transférés au bénéficiaire lui fourniront un savoir-faire qui sera utilisé au-delà de la durée du projet de jumelage.

La bonne santé financière de l'office est un garant de bonne mise en œuvre du plan d'investissement prévu dans le cadre de la modernisation de l'ONM, légitimant l'utilité et la nécessité des formations techniques qui seront dispensées durant le projet.

Enfin les citoyens algériens bénéficieront de manière durable des nouveaux produits développés et mis en production dans le cadre du projet.

## 9. QUESTIONS TRANSVERSALES

### **Parité hommes-femmes**

Une part significative d'employés au sein de l'ONM sont des femmes, au niveau des entités en charge de la gestion des ressources humaines, du commercial et de la maintenance qui bénéficieront du renforcement des capacités réalisé dans le cadre du projet. Dans sa phase de mise en œuvre, le principe d'égalité des chances sera intégré à toutes les phases du projet.

### **Environnement**

Dans sa phase de mise en œuvre le projet de jumelage garantira le respect des normes environnementales, en particulier lors de l'amendement ou de la rédaction de lois.

A travers l'amélioration de l'information météorologique et climatique, le projet contribuera à une intégration du climat dans les normes et stratégies nationales en matière de politique environnementale. Ce projet de jumelage peut être vu comme une contribution directe à la protection de l'environnement au travers d'un renforcement des capacités de l'ONM lui permettant notamment de mieux assurer la veille atmosphérique globale et la surveillance de la qualité de l'air dont il a la charge.

### **Démocratie, bonne gouvernance et état de droit**

Une des responsabilités du gouvernement est la protection de l'ensemble des citoyens algériens à travers le renforcement de la résilience face aux changements climatiques, auquel l'ONM apporte une contribution essentielle de par la nature de ses missions. Ce projet vise à renforcer une institution en charge d'une mission de service public touchant à la sécurité des biens et des personnes, indépendamment du genre, du rang social et de la localité.

Le projet sera mis en œuvre en respectant une approche basée sur les droits. A l'issue de ce projet l'ONM sera mieux outillé pour fournir des informations météorologiques fiables en cherchant à atteindre l'ensemble de la population y compris dans les régions les plus reculées.

La prise en compte de la dimension régionale dans le renforcement des capacités de l'institution bénéficiaire répond au souci d'uniformiser la portée géographique et sociale du projet en termes d'amélioration des services rendus aux citoyens algériens.

## 10. CONDITIONNALITE ET ECHELONNEMENT

Ce projet de jumelage n'est pas conditionné par des conditions préalables spécifiques.

L'élaboration effective du plan de travail contractuel prendra en compte les actions de coopération menées parallèlement par le bénéficiaire. Il conviendra notamment de veiller lors de l'établissement du plan de travail contractuel à éviter toute duplication avec les actions développées dans le cadre du consortium ALADIN ainsi que dans le domaine de la gestion des catastrophes naturelles qui implique d'autres institutions. La coordination entre les différentes activités, nécessaire pour assurer la cohérence et l'atteinte des résultats, sera assurée par le CRJ lors de la mise en œuvre du projet de jumelage. Les 3 volets du projet peuvent a priori être mis en œuvre parallèlement.

## 11. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateur 1 : Amélioration de la fiabilité des prévisions météorologiques

Indicateur 2 : Réduction des délais à diverses étapes de la chaîne de production (par l'automatisation des tâches)

Indicateur 3 : 20 prévisionnistes formés à l'exploitation et à la prévision

Indicateur 4 : 10 climatologues formés aux nouvelles techniques climatologiques

Indicateur 5 : 15 techniciens formés à la maintenance, l'étalonnage des équipements d'observation et au contrôle qualité des données

Indicateur 6 : Une inter-comparaison du laboratoire d'étalonnage de l'ONM avec d'autres laboratoires accrédités ISO 17025 est réalisée

Indicateur 7 : Mise en place d'une nouvelle stratégie marketing et commerciale

Indicateur 8 : Au moins 3 nouveaux contrats d'assistance facturée conclus annuellement par l'ONM

Indicateur 9 : 10 personnes mettent en œuvre dans leur pratique quotidienne les méthodes marketing et commercial transférées dans le cadre du projet

Indicateur 10 : 10 personnes formées à la comptabilité analytique

Indicateur 11 : 5 personnes formées aux méthodes et outils de GPEC

Indicateur 12 : Les textes réglementaires révisés ou créés

Indicateur 13 : Augmentation du nombre de protocoles de partenariat

## 12. INFRASTRUCTURES DISPONIBLES

Le bénéficiaire dispose de salles équipées pouvant servir de bureaux et salles de réunion pour le CRJ, son assistant (e) et les experts court-terme. L'ONM mettra à la disposition du projet les moyens informatiques nécessaires au projet (ordinateur, logiciels bureautique, imprimante multifonction) ainsi qu'une connexion internet haut-débit.

L'ONM dispose d'un bâtiment dédié à l'organisation de colloques et de formation, avec une capacité d'accueil atteignant 80 personnes pour les formations et une centaine de personnes pour les séminaires. Les conférences de lancement et de clôture pourront être organisées dans les locaux de l'ONM à Alger.

## ANNEXE 1 : MATRICE DU CADRE LOGIQUE

<b>Intitulé :</b> Appui au renforcement des capacités de l'Office National de la Météorologie (ONM)	<b>Référence :</b> DZ 17 ENI OT 02 19	<b>Durée du Projet :</b> 24 mois	<b>Budget :</b> 1 150 000 €
<b>Objectif général</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	
Améliorer la sécurité des transports, la protection des personnes et des biens contre les risques météorologiques ainsi que les services climatiques au profit du développement du pays	Amélioration de la satisfaction des parties intéressées par les prévisions et vigilances émises par l'ONM (clients professionnels dans les secteurs d'activité prioritaires pour l'ONM : BTP, énergie, agriculture...)  Délai de mise à disposition des alertes aux autorités en charge de la gestion des crises	Enquêtes de satisfaction des parties intéressées par l'information météorologique et climatique  Média  Rapports de cellules de gestion de crises dues à des phénomènes météorologiques extrêmes	

Objectifs spécifiques	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Risques	Hypothèses
Renforcer les capacités institutionnelles, techniques, commerciales et managériales de l'ONM en vue de contribuer à l'amélioration de l'information météorologique et climatique, ainsi qu'au développement de son offre de services auprès des parties intéressées	Croissance des revenus associés aux prestations commerciales hors aéronautique et hors attestations d'intempéries (par exemple bulletin spécial, étude spécifique pour un partenaire...)  Nombre de nouveaux services climatiques disponibles aux parties intéressées (exemple : nouvelle carte de vigilance dans le secteur de la santé ou le tourisme)  Amélioration de la qualité de l'information météorologique mise à disposition par l'ONM (fiabilité et délai).	Documentation projet (rapports de mission, rapports trimestriels, rapport final)  Proposition de nouveaux textes réglementaires en instance de validation  Site WEB de l'ONM  Rapports annuels de l'ONM	Manque de ressources internes humaines et matérielles à l'ONM  Situation et volonté politique non favorables  Les nouveaux services climatologiques ne trouvent pas acquéreurs	Volonté politique et consensus entre les parties prenantes pour la validation de nouveaux textes réglementaires  Disponibilité des ressources internes de l'ONM pour la participation aux activités de jumelage  Acquisition par l'ONM et mise en œuvre de nouveaux moyens (stations automatiques, radar, calculateur)

Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Risques	Hypothèses
<i>Résultat 1 : Les capacités techniques de l'ONM sont renforcées en vue de parvenir au niveau de l'état de l'art sur toute la chaîne de valeur en matière de services météorologiques et climatiques</i>	<p>Amélioration de la fiabilité des prévisions météorologiques</p> <p>Réduction des délais à diverses étapes de la chaîne de production (par l'automatisation des tâches)</p> <p>20 prévisionnistes formés à l'exploitation et à la prévision</p> <p>10 climatologues formés aux nouvelles techniques climatologiques</p> <p>15 techniciens formés à la maintenance, l'étalonnage des équipements d'observation et au contrôle qualité des données</p>	<p>Documentation projet (rapports de mission, rapports trimestriels, rapport final)</p> <p>Rapports annuels de l'ONM</p> <p>Programmes, supports de formations et fiches d'évaluation</p> <p>Bulletins Météo Spéciaux</p> <p>Nouveaux produits météorologiques et climatiques</p> <p>Rapports statistiques des unités de production et de maintenance</p>	<p>L'ONM n'a pas les moyens d'acquérir de nouveaux matériels.</p> <p>Le personnel n'est pas disponible pour la formation.</p> <p>Les parties tierces ne sont pas collaboratives ni intéressées par les nouveaux produits.</p>	<p>Acquisition par l'ONM et mise en œuvre de nouveaux moyens (stations automatiques, radar, calculateur)</p> <p>Participation des éléments du centre climatologique National dans la chaîne de production de l'ONM</p> <p>Disponibilité, assiduité et stabilité des participants aux activités de jumelage</p> <p>Fourniture de rapports statistiques élaborés par les unités de production et de maintenance</p> <p>Coopération effective avec les parties intéressées hors ONM pour l'accès aux données</p>

Résultats	Indicateurs vérifiables objectivement	Sources de vérification	Risques	Hypothèses
<i>Résultat 2 : Les performances commerciales et managériales et de l'ONM sont améliorées</i>	<p>Mise en place d'une nouvelle stratégie marketing et commerciale</p> <p>Au moins 3 nouveaux contrats d'assistance facturée conclus annuellement par l'ONM</p> <p>10 personnes mettent en œuvre dans leur pratique quotidienne les méthodes marketing et commercial transférées dans le cadre du projet</p> <p>10 personnes formées à la comptabilité analytique</p> <p>5 personnes formées aux méthodes et outils de GPEC</p> <p>Inter-comparaison du laboratoire d'étalonnage de l'ONM avec d'autres laboratoires accrédités ISO 17025 réalisée</p>	<p>Documentation projet (rapports de mission, rapports trimestriels, rapport final)</p> <p>Documentation commerciale de l'ONM</p> <p>Site web de l'ONM</p> <p>Programmes, supports et fiches d'évaluation des formations</p> <p>Rapports annuels de l'ONM</p>	<p>L'ONM n'a pas les moyens humains pour mettre en place ces réformes, ni pour les former.</p> <p>L'ONM n'attire pas de nouveaux clients.</p> <p>Il y a résistance au changement.</p>	<p>Les ressources internes centrales et régionales nécessaires à la réalisation d'une étude de marché sont mobilisées</p> <p>Coordination effective entre les Directions opérationnelles et fonctionnelles de l'ONM</p> <p>Disponibilité, assiduité et stabilité des participants aux activités de jumelage</p>
<i>Résultat 3 : Les capacités institutionnelles de l'ONM et la coordination avec les autres parties prenantes sont renforcées</i>	<p>Les textes réglementaires sont révisés ou créés</p> <p>Augmentation du nombre de protocoles de partenariat</p>	<p>Documentation projet (rapports de mission, rapports trimestriels, rapport final)</p> <p>Proposition de nouveaux textes réglementaires en instance de validation</p> <p>Conventions et protocoles d'accord</p> <p>SOP</p>	<p>Les parties prenantes ne sont pas impliquées ni intéressées par les partenariats.</p> <p>Manque de soutien et volonté politique pour la mise en œuvre de nouvelles réglementations.</p> <p>Manque de moyens.</p>	<p>Adhésion des parties prenantes pour le diagnostic, les données et la mise en œuvre des pistes d'amélioration</p> <p>Soutien du MTPT pour l'entrée en vigueur des nouveaux textes réglementaires</p> <p>Volonté politique et dotation des moyens permettant de rendre la plateforme fonctionnelle</p>

## ANNEXE 2 : CALENDRIER INDICATIF DE MISE EN ŒUVRE

Jumelage ONM	Année 1				Année 2			
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Trimestre 5	Trimestre 6	Trimestre 7	Trimestre 8
<b>CRJ</b>								
date de début du CRJ et jumelage	■							
sélection de l'assistant du CRJ	■							
<b>Activités horizontales</b>								
Préparation du plan de travail initial	■	■						
Comités de pilotage		■	■	■	■	■	■	■
<b>Visibilité et communication</b>								
séminaire de lancement		■						
séminaire de mi-parcours					■			
séminaire de clôture								■
<b>Résultats obligatoires/produits</b>								
<b>Volet 1 Capacités techniques</b>		■	■	■	■	■	■	■
<b>Volet 2 Capacités commerciales et managériales</b>		■	■	■	■	■	■	■
<b>Volet 3 Capacité institutionnelle</b>				■	■	■	■	■

ANNEXE 3 : ORGANIGRAMME DE L'ONM



Source : ONM